UN ACHETEUR TROMPÉ

Un acheteur trompé est celui qui accepte une **contrefaçon alors qu'il a demandé un flacon de Quintonine.** — Il y a là une tromperie à laquelle l'acheteur ne doit pas se prêter, car il en est **dupe.** — Aussi, recommandons-nous d'exiger le mot Quintonine sur chaque flacon. Nous rappelons que la Quintonine est un extrait composé qui, versé dans du vin de table, donne un litre de délicieux fortifiant, complet, tonique et apéritif. Son prix est des plus modique et en recommande l'essai à tous : 3 fr. 50 toutes pharmacies. Ph^ie Ferraille, 81, rue de Lille; Ph^ie Decoubaix, 108, rue de Lannoy, à Roubaix; Ph^ies Capelle, 155, rue du Tilleul, et Masclef, 18, rue Carnot, à Tourcoing ; Fourlinie, à Croix; Mellin, à Wattrelos.

CONVOIS FUNÈBRES

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de **Madame Veuve François FOUCART,** née **Maria WAUQUIER,** 16, rue de Mézières, à Tourcoing, décédée le 23 mars 1926, dans sa 77me année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le Jeudi 25 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi, sa paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire 28, rue Claude-Bernard, à 8 h. 45. 62-41

MESSES ET OBITS

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le vendredi 26 mars, à 10 heures, pour le repos de l'âme de **Monsieur Georges WATTINNE-MOTTE,** pieusement décédé le 6 avril 1925, dans sa 54me année. 6251

REMERCIEMENTS

La famille Robyns, très touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à la suite du décès de **Monsieur ROBYNS** adresse ses sincères remerciements aux personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui regrettant de ne pouvoir y assister, ont adressé leurs sentiments de condoléances. 74640

MINET Frères, 6, rue des Manneliers
LILLE. — Tailleurs-Chemisiers R.-C. Lille 1559
Vêtements tout faits et sur mesure
Rayon d'Enfants. — Rayon de Sport. 162

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mardi 23 mars. — Ginette Bodin, avenue des Villas, 24. — Edouard Pluquet, rue Ste-Elisabeth, 3. — Edouard Rosse, rue Vaucanson, 53. — René Declerck, rue de Lannoy, 201. — Félicien Marchand, rue d'Alger prolongée, cour St-Eloi, 12. — Marie Deprasterre, rue de la Basse-Marcelle, cour Lazache, 21. — Anne Watine, rue de la Fosse-aux-Chênes, 5. — Arthur Delemar, boulevard de Fourmies, 169.

Publications de mariages. — Noël Debaisieux, employé, rue Pellart, 170, et Simonne Vandenbulcke, employée, rue Carpeaux, 25. — Edouard Zennevort, mouleur, rue de Babylone, 9, et Angèle Dekens, ourdisseuse, à Roubaix. — Oscar Fournier, entrepreneur, place Chaptal, 3, et Renée Lacombles, sans profession, rue de Lannoy, 189. — Robert Van Compenolle, ingénieur-chimiste, rue Emile-Vandamme, à St-André (Nord) et Renée Assaud, sans profession, rue d'Isly, 80. — Czeslaw Nowak, manœuvre, rue d'Italie, 25, et Jeanne Motruk, soigneuse, à Roubaix. — Fernand Descamps, officier d'administration au service des bureaux de l'Intendance de la 1re Région, à Lille, et Yvonne Renardeaux, sans profession, boulevard du Château, 29. — Pierre Jadoul, avocat, à Fresin (Belgique), et Maria Dessin, sans profession, rue Mimerel, 19. — Marcel Gayette, typographe, rue Decrème, 71, et Germaine Delerue, magasinière, rue de Leers, 56, à Lys. — Camille Deconnaix, employé de commerce, rue des Champs, 7, à Tourcoing, et Simonne Broutin, modiste, rue Legrand, 79. — Marcel Declercq, boucher, rue de Maubeuge, 19, et Agnès Vanackère, sans profession, rue de l'Avenir, 11, à Croix. — Charles Roggeman, tôlier, rue du Saint-Rédempteur, 10, et Berthe Delaplanque, sans profession, à Doeuant (Pas-de-Calais).

ALLIANCES. Bagues. Orfèvrerie et Objets d'Art pour Cadeaux. AU CŒUR D'OR, Roubaix. 19398

Mariage. — Marcel Vanwalleghem, marchand de volailles, rue Barnard, 44, et Hélène Kohler, sans profession, rue Bernard, 44.

Déclarations de décès. — Anna Delcroix, 43 ans, rue Pellart (Hôpital). — Auguste Bruyneel, veuf Allaert, 63 ans, rue de Blanchemaille, 37 (Hôpital). — Mathilde Holdenbergh, veuve Demulder, 74 ans, rue de Barbieux, 25. — Julien Destobbeleer, 51 ans, rue du Moulin, 82. — Daniel Dubois, 3 mois, rue de Lille, 78. — Oscar Herman, veuf Loucheur, 55 ans, rue de l'Ommelet. — Marie Magand, épouse De Raedt, 51 ans, rue des Longues-Haies, 200 (Hôpital).

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES, 49, rue Sébastopol, Roubaix. Cercueils, Décors funèbres, Démarches, Organisation complète de convois. Téléph. 3.06. 46080

CROIX. — Déclaration de naissance. — Jeanne Decbil, rue de Lille, 60.

WASQUEHAL. — Déclaration de naissance. — Raymond Deconinck, à la Maternité municipale.

Publications de mariages. — Louis Lestienne, journalier, Barsquenant de l'Energie, 1, et Hortense Vaast, soigneuse, Barsquenant de l'Energie. — Hector Verstraeten, journalier, et Clara Tampens, rue Jean-Jaurès, 5. — Jules Houbecq, chauffeur, à Croix, et Emérence Vanloe, lobineuse, ruelle du Pétrole, 7. — Pierre Deffennin, employé, rue Kléber, 49, et Irène Lemaire, journalière, rue de Marcq, 15.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances. — Georgette Debouvrie, rue Thiers, 42. — Andrée Desmettre, rue des Poilus. — Thérèse Krabansky, rue Claude-Bernard, 40.

Publications de mariages. — Albert Vanaverbeck, apprêteur, contour St-Liévin, 10-19, et Alice Kints, piqueuse, carrière Dupont, 23. — Jules Rigolle, employé, rue de la Bailleria, 89, et Madeleine Dejonghe, couturière, rue d'Oran, 170.

Déclaration de décès. — J.-B. Dillies, 86 ans, rue de Beaulieu.

LEERS. — Déclarations de naissances. — Marie Vandenbossche, Gibraltar, 45. — Micheline Pluquet, rue de l'Eglise, 1.

Publication de mariage. — Gilbert Fauvarque, comptable, et Marie Mathon, modiste.

Mariage. — Honorat Depoorter, menuisier, à Wasquehal, et Céline Marcq, tisserande.

TOUFFLERS. — Déclaration de naissance. — Jacqueline Duquesnoy, place de la République, 7.

Publications de mariages. — Charles Flamencourt, porteur de pains, et Georgette Demaine, demoiselle de magasin. — Louis Carette, cultivateur, et Jeanne Delgrange, sans profession. — Camille Deconbaix, employé de commerce, et Simonne Broutin, modiste. — Jean Duquesnoy, cultivateur, et Jeanne Holvoet, cultivatrice.

Mariage. — Albert Hercheux, employé, et Marguerite Debièvre, épouseuse.

ASCQ. — Déclaration de naissance. — Gisèle Piquet, navé de Sainghin.

Publication de mariage. — Edouard Isaïé, maréchal-ferrant, et Marie-Louise Aloyd, ménagère.

ANNAPPES. — Déclaration de naissance. — Michel Deneufèglise, carrière Deleporte.

Déclaration de décès. — Georgine Merlin, 82 ans, rue des Neoles.

CYSOING. — Publication de mariage. — Lucien Lagon, employé, et Louisa Rigaut, sans profession.

BOUVINES. — Déclaration des décès. — Antoinette Castelain, 32 ans, rue de Lille ,28, à Sainghin-en-Mélantois.

TOURCOING. — Déclarations de naissances. — Jean Desrumelles, rue du Pont-Rompu, 61. — Colette Lisagre, rue Fidèle-Lehoucq, 92. — Jacques Josson, rue Amber, 114. — Madeleine Maes, rue de la Marlière, 7.

Publications de mariages. — Marceau Pauwels, mouleur, rue Augereau, 51, et Marguerite Decogle, sans profession, à Pecquencourt. — Albert Roelens, contremaître de teinturerie, rue Turgot, 18, et Marie Wevelsieen, sans profession, rue de Roubaix, 76.

Déclarations de décès. — Paula Lesieur, 22 ans, rue Nationale, 122. — J.-B. Dedecker, 23 ans, rue Nationale, 122. — Maria Wanquier, 76 ans, rue Claude-Bernard, 28. — Marie Losfeld, 81 ans, rue d'Havré, 3. — Louis Assemaine, 72 ans, rue de Lille, 121. — Catherine Bernard, 74 ans, rue de l'Espierre, 19. — Louis Welcomme, 59 ans, rue de la Blanche-Porte, 108.

Le Gérant : Alfred Messiaen.

Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

BOURSE de PARIS du MARDI 23 MARS 1926

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
3 %	48.10	47.65
3 % amortissable	63.10	62.25
3 1/2 % amortissable	85.50	—
4 % 1917	46.45	46.25
4 % 1918	46.35	46.50
5 % 1915-1916	59.90	56.80
5 % 1920	74.90	74.97
6 % 1920	64.27	63.90
4 % 1925	91.00	—
Bons Trés. 6 % 1922	482.80	478.25
— févr. 1923	443.00	440.00
— sept. 1923	445.00	443.00
— 5 % 1924	410.50	410.00
Crédit National 1919	329.75	325.00
— oblig. 5 % 1920	342.00	338.00
— bons 6 % 1921	419.00	416.00
— 6 % févr. 1922	471.00	470.50
— 6 % juill. 1922	441.50	443.00
— 6 % janv. 1923	360.50	365.50
— 6 % juin 1923	377.00	376.00
— 6 % 1924	380.00	376.00
Dép. Nord 6 % 1921	—	368.75
Banq. de France (n.)	—	—
— de l'Algérie (n.)	—	—
— Nation. de Crédit	700	704
— Paris et P.-Bas	1531	1520
— Transatlant que	279	278
— Union Parisie	834	835
Compagnie Algérienne	1140	1138
Compt. Nat. d'Escompte	890	870
Crédit Comm. France	450	445
— Foncier France	1435	1425
— Lyonnais	1540	1530
— Mobil. Français	434	435
Société Générale (n.)	815	813
Bente Foncière	1400	1405
Suez	12.895	13.050
Est	—	—
Lyon	840	839
Midi	—	—
Nord	1015	1001
Orléans	—	—
Etabl. Bokanowski	585	590
Banq. Londres, Mexico	372	365
— Nat. du Mexique	1052	1070
— Imp. Otto 250 f.	1075	1080
— Espan. R.-o-Plata	—	—
Crédit Foncr. Egyptien	4057	4150
Banque Indo-Chine	4595	4625
Banque d'Athènes	—	286
Crédit Fr.-Canadien	7595	7675
Banque Pays du Nord	—	285

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
Crédit Fonc. Colonial	637	620
Gén. Alsacienne Banq.	550	560
Nancéienne de Crédit	—	—
Serbie 4 % am. 1895	125.25	125.00
Turc Dette ott. c. unf.	85.50	92.65
Turc Dette 5 % 1914	72.10	72.05
Russe Cons. 1re et 2e s.	23.60	23.75
— 3 % or 1891-94	14.60	15.25
— 3 % or 1896	10.00	10.00
— 3 1/2 % or 1894	—	—
— 4 1/2 % 1909	17.00	17.30
— 5 % or 1906	20.50	20.65
Dabrowa	560	555
Financière des Pétroles	—	—
Pétroles Premier	555	555
Nitrate Railways	2125	2150
Central Mining	2142	2292
Kuhlmann (Etablies.)	419	419
Chargeurs Réunis	162	456
Messageries Mar. ord.	—	—
Transatlantique ord	125	127
Métropolitain de Paris	450	470
Nord-Sud de Paris	—	—
Distr. Paris. d'Electr.	900	905
Electricité (C. G. E.)	1560	1572
Télégraphie sans Fil	—	—
Thomson-Houston	281	275
Forges, Ac. Nd et Est	220	215
Forg. C. Et. Jeumont	—	626
Tréf. Lam. du Havre	172	171
Mines de Courrières	632	626
Mines de Lens	526	526
Boléo	250	252
Gaz de Paris	255	258
Aciéries de France	540	—
— de Longwy	—	738
— Micheville	570	579
Fives-Lille	2310	2302
Forg. et Ac. Marine	470	470
Senelle-Maubeuge	940	940
Télégraphes Nord	1420	41.60
Charbonn. Tonkin	100.00	99.80
Bethune	570	578
Marles	420	—
Vicoigne, Nœux	500	508
Albi	560	562
Brassy	2510	2.00
Lévin (Coup. de 30)	8208	8300
Saint-Gobain	3460	3415
Distiller. Indochine	4050	4000
Sucrer. brésiliennes	510	511
— coloniales	511	513
Cie fr. Afrique Occid.	2000	2015
Créd. Ind. com. (n.)	873	875

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
Marseillaise de Crédit	425	425
Havraise Energ. Elect.	591	588
Chatillon-Commen	1401	1410
Comment.-Four. (J.)	915	915
Gaz et Eaux	387	389
Magasins Gén. Paris	1609	1.91
Eaux (Cie Générale)	1020	1011
Air comprimé	1995	1975
Océan-Lumière	257	255
Electricité de Paris	1275	1275
Industr. Téléphones	650	650
Gaz France-Etranger	780	—
Métaux (Cie franç)	1269	1265
Cuivre et Pyrites	357	352
Dynamite (Soc. Cie)	2040	2030
Malacca (ord.)	631	631
Phosph. Constantine	513	505
Phosphates Tunisiens	412	411
Tubize (Soie) priv	340	334
Omnium Int. Pétroles	452	450
Royal Dutch	45.950	46.050
Bakou	—	—
Salin Karaïdin	228	227
Caoutchouc (Financ.)	521	524
Colombia	435	436
De Beers (ordinaire)	2152	2167
France-Wyoming ord	770	770
Huiles de Pétrole	371	375
CRÉDIT FONCIER		
Com. 1879 2.60 r. 100	420	415
Com. 1879 2.60 r. 500 f.	—	—
— cinq. r. à 100 f.	—	—
Fonc. 1879 3 % r. 500 f.	441	440
Com. 1880 3 % r. 500 f.	436	432
Fonc. 1883 3 % r. 500 f.	195	199.50
— 1885 2.60 r. 500 f.	210.25	214.75
— cinq. r. 100 fr.	—	—
Com. 1891 3 % r. 400 f.	191	188
— 1892 2.60 r. 500 f.	225	218
Fonc. 1895 2.60 r. 500 f.	218	220
Com. 1899 2.60 r. 500 f.	200	205
Fonc. 1903 3 % r. 500 f.	220	224
Com. 1906 3 % r. 500 f.	217	217
Fonc. 1909 3 % r. 250 f.	120	120
Com. 1912 3 % r. 250 f.	117	117
Fonc. 1913 3 1/2 r. 500 f.	225	228
— 4 r. à 500 f.	325	322.50
Emp. 1917 5 1/2 r. 300 f.	189	187
Com. 1920 5 1/2 r. 500 f.	299	300
Emp. 1921 6 1/2 r. 500 f.	335	335
Com. 1922 6 % r. 500 f.	315	315
— 1922 6 % r. 180 p.	300	—
— 1923 6 % r. 500 f.	—	305

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
— 1923 6 % r. 120 p.	—	—
Bons 100 f. 1867 (p.)	—	75.00
Bons 100 f. 1888 (p.)	(9.75	6.00
VILLE DE PARIS		
1865 4 % r. à 500 fr.	709	715
1871 3 % r. à 400 fr.	304	—
1875 4 % r. à 500 f.	360	364
1876 4 % r. à 500 fr.	376	379
1892 2 1/2 r. à 400 fr.	170	169
1894-96 2 1/2 r. 400 fr.	165.25	165.25
1898 2 % r. à 500 fr.	194	187.75
1899 2 % Mét. r. 500 fr.	185	189
1904 2 1/2 M. r. 500-1000	194	194
1905 2 3/4 r. à 100 fr.	300.25	305
1910 2 1/2 M. r. 400 fr.	164.50	164
1910 3 % r. à 400 fr.	165	165
1912 3 % r. à 300 fr.	161	160
1919 5 % r. à 500 fr.	277	277
1921 5 3/4 % r. à 500 f.	398	398
1922 obl. déc. 6 %	456.25	455

COURS DES CHANGES

	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	137.27	138.40
Londres (Chèques)	—	—
New-York	28.255	28.49
Belgique	114.87	115.50
Allemagne (100 Reich.)	—	675.00
Argentine	—	—
Danemark	—	—
Espagne	398.40	401.00
Hollande	11.4.00	1141.0
Italie	113.50	114.60
Norvège	612.00	—
Pologne	358.00	356.50
Portugal	—	—
Prague	83.70	84.40
Roumanie	11.75	11.90
Suède	761.60	—
Suisse	545.25	543.50
Vienne	—	341.75

LES DRAPS QUI DURENT
DE NOTRE USINE SUR VOTRE LIT
DRAPS DE LIT
SANS APPRÊT DE L'USINE DE LA
BLANCHE PORTE
Draps sans couture, blancs sans apprêt, lessivés avant livraison
Au détail même par un seul Drap
Tout drap qui ne donne pas satisfaction est repris et remboursé (retour dans les 3 jours)
ÉCRIVEZ A L'USINE : 16 *Rue d'Austerlitz, Tourcoing (Nord)*
Le drap chaîne retors, moins cher que le mi-fil, est meilleur à l'usage

LE DRAP entre ensuite	160/190	160/215	180/250	180/300	200/290	270/320	240/360	La Taie Unie 67/67
CHAINE RETORS	34	38	37	43	47	54	64	10
Mi-Fil				52	57	66	77	12

Pour pour échelle : suppléments de Fin 3 par drap — 5 par taie
FRANCO DOMICILE CONTRE REMBOURSEMENT
DÉPOTS A ROUBAIX { 29, Rue de Tourcoing / 46, Rue de la Gare
DÉPOT A TOURCOING : 18, Rue de Tournai
A l'Usine, 16, Rue d'Austerlitz, Tourcoing, sont soldés les coupons de fiseu écru et les draps de second choix
LES DRAPS QUI DURENT

DANS VOTRE INTÉRÊT
EXIGEZ TOUJOURS LES
PASTILLES VALDA
VÉRITABLES
qui ne peuvent être vendues
qu'en BOITES de 2 fr. 90 portant le nom VALDA
Si on vous propose :
UN REMÈDE MEILLEUR,
UN REMÈDE AUSSI BON,
UN REMÈDE MEILLEUR MARCHÉ
CE N'EST PAS DANS VOTRE INTÉRÊT
Pour le traitement des
MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES
Employez toujours
LES VÉRITABLES
PASTILLES VALDA

Hôtels recommandés
où le « *Journal de Roubaix* » se trouve en lecture.

MALO-TERMINUS
HOTEL de la PLAGE A titre de réclame et pour les Vacances de Pâques : Pension 30 francs et chambre 22 fr. Prière retenir par écrit. 612

WIMEREUX — BORD DE MER —
Pension Flandre et Artois Maison recommandée aux familles. Prix modérés jusque juillet et 1er septembre. 19650

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
BELLE VUE 115, rue de Paris. Confort, garage. Tél. 250. S. bains. Vue merforêt. Bergoudy, pr. (11

AGENCE CLARISSE 71, rue de Paris. Téléph. 8. Location de Villas. Vente et achat. — Renseignements par courrier. — Plans et photos adressés gratuitement en communication. — Délicieuses propriétés à vendre à des prix avantageux. 19575

LA PANNE — DIGUE DE MER
Hôtel du Kursaal et Beau Site Le meilleur pour familles. Prix spéciaux avant 15 juillet et du 15 août. Garage. (9

BLANKENBERGHE
HOTEL COSMOPOLITE Grand'Place. Rendez-vous famil. franç. Cois. soigné. Prix modér. Propr. Antoine Sterck. Tél. 105. (53

COXYDE-BAINS
Hôtel-Taverne Victor Centre de la Plage. Tél. 144. Cuisine soign. Pension à partir 16 f. pr Pâques. Même maison à Bruges, 5, r. aux Laines. Tél. 349 19640

WENDUYNE
GRAND HOTEL PAUWELS Centre Digue. Ascenseur. Confort moderne. Eau courante. Restaurant à la carte. — Bodega. — Pâtisserie. (14

COTE D'AZUR
NICE
LE GRAND HOTEL Sur le Jardin du Casino. - Dernier confort. Prix modérés. 19061

Les plus jolis
MODÈLES DE LA **SAISON**
EN
ROBES
MANTEAUX
MODES
TRICOTS
DERNIERS GENRES
sont visibles au RAYON de
CONFECTIONS pour DAMES
des
MAGASINS de NOUVEAUTÉS
A la Pensée NOUVEAUTÉS 4-6-8-10-12 Grand'Rue ROUBAIX

800 LITS EMAIL
AU
Champion de la Baisse
62, rue Fosse-aux-Chênes, Rx
LIT COMPLET à partir de **259 f.**
— Livrés en province —

Avis de Sociétés ET Publications

Etude de Me Paul FONTAINE, docteur en droit, notaire à Roubaix, rue Saint-Georges, n° 25.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Me Paul FONTAINE, notaire à Roubaix, soussigné le huit mars mil neuf cent vingt-six, portant cette mention : « Enregistré à Roubaix (A. C.), volume 291bis folio 162, n° 799, le onze mars mil neuf cent vingt-six, reçu : mille deux francs soixante centimes décimes compris (signé) Tournier. »

M. Paul-Louis-Joseph WATTEAU, entrepreneur de peinture, décoration et vitrerie, demeurant à Croix, rue Jean-Jaurès, n° 125.

Et M. Henri-Louis BOUCHE, employé d'entreprise, demeurant à Croix, rue Saint-Pierre, n° 7.

Ont formé entre eux une société à responsabilité limitée, ayant pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture, décoration et vitrerie et tous genres de commerces, travaux et préparations se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise et à la construction en général.

Le siège de la société est fixé à Croix (Nord), rue Jean-Jaurès, n° 125. Il pourra être transféré en tout autre endroit d'un commun accord entre les associés.

La dénomination sociale sera : **P. WATTEAU & ... BOUCHE** Société à responsabilité limitée. La signature portera les mêmes noms.

La société est faite pour une durée illimitée à compter du premier mars mil neuf cent vingt-six.

Chacun des associés aura la faculté d'en demander la dissolution à l'expiration de chaque période de dix années, à charge par lui d'aviser l'autre associé au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée.

M. WATTEAU apporte à la société, sous les garanties ordinaires et de droit :

Sa clientèle et tous droits y attachés.

Le droit de se dire son successeur.

Le droit au bail des lieux où est exploité son fonds de commerce, rue Jean-Jaurès, n° 125 à Croix.

L'ensemble de son matériel d'entreprise et de mobilier de bureau.

Cet apport est évalué d'un commun accord entre les associés à la somme de quinze mille francs.

M. BOUCHE apporte à la société une somme espèces de quinze mille francs.

Le capital social s'élève ainsi à la somme de trente mille francs divisé en trente parts de mille francs chacune entièrement libérées et attribuées, savoir :

A M. WATTEAU, quinze parts, ci 15

Et à M. BOUCHE, quinze parts, ci 15

Soit au total : trente parts, ci 30

Les associés ne sont engagés et ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs parts.

La société est administrée par les deux associés qui sont nommés gérants pour une durée illimitée.

Chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut faire usage de cette signature que pour les affaires de la société régulièrement traitées et portées sur les livres sociaux ; il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire toutes opérations se rattachant à son objet ; il peut notamment recevoir et payer toutes sommes, créer, endosser tous effets, traiter, transiger, compromettre, ester en justice, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement, nommer et révoquer tous employés et agents, fixer leur traitement et avantages, créer toutes agences et succursales.

Toutefois, tous engagements supérieurs à cinq mille francs ainsi que tous emprunts et levées de fonds à découvert chez les banquiers, aliénations et affectations hypothécaires ne seront valables qu'avec la signature des deux associés gérants.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Les produits de la société, constatés par l'inventaire, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, constituent les bénéfices de la société.

Sur ces bénéfices il est prélevé :

Cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social, il reprend son cours, si pour une cause quelconque, il vient à être entamé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par le ou les gérants alors en fonctions.

Pendant le cours de la liquidation, les pouvoirs des liquidateurs se continuent comme pendant l'existence de la société ; ils auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser soit à l'amiable, soit aux enchères et sans formalité de justice même en présence d'incapable, l'actif mobilier et immobilier de la société, éteindre le passif, traiter, transiger et compromettre, donner mainlevée, consentir tous désistements avant ou après paiement, faire le transport à une autre société de l'ensemble des biens, droits et obligations tant actifs que passifs de la société dissoute.

A toute époque, soit pendant le cours de la société, soit durant sa liquidation, il pourra d'un commun accord être apporté aux statuts, toutes les modifications que les parties jugeront convenables, notamment : l'introduction de nouveaux associés gérants ou non gérants, le retrait d'associés gérants ou non gérants, l'augmentation d'objet ou du capital ou leur réduction, la transformation de la présente société en société commerciale de toute autre forme, en nom collectif, en commandite simple ou par actions, anonyme ou à capital variable, la fusion avec d'autres sociétés, la constitution de tous syndicats, la participation à tous syndicats, à toutes sociétés financières, commerciales ou industrielles, quelconques par souscription, apport de capitaux ou autrement.

Pour extrait :
(Signé) FONTAINE.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le vingt mars mil neuf cent vingt-six, l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice de paix des cantons est-ouest dudit Roubaix.

Pour mention :
(Signé) FONTAINE.

En ce qui concerne l'apport du fonds de commerce, les créanciers opposants devront, à peine de forclusion, déclarer leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix dans la quinzaine de la présente publication. 74820d

Etude de M. Paul FONTAINE, docteur en droit, notaire à Roubaix, rue St-Georges, 25.

Constitution de Société

Aux termes d'un acte reçu par Me Paul FONTAINE notaire à Roubaix, soussigné le cinq mars mil neuf cent vingt-six portant cette mention : « Enregistré à Roubaix « A.C. » volume 291 bis folio 153 n° 750 le six mars mil neuf cent vingt six. Reçu : sept cent vingt francs décimes compris.
(Signé) **Tournier.**

M. Pierre Joseph HENNEUSE entrepreneur de peinture, demeurant à Roubaix rue Vauban, n° 42, époux de dame Clémence LENFANT.

E. M. Jean Gabriel François HENNEUSE, peintre en bâtiments, demeurant à Roubaix, rue de Lille, n° 171, époux de dame Marie Louise FOURLEGNIE.

Ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise des travaux de peinture, vitrerie et tout ce qui s'y rattache directement ou indirectement.

Le siège de la société est fixé à Roubaix, rue de Lille, n° 171.

La raison et la signature sociale sont :
JOSEPH HENNEUSE & FILS

La société est faite pour une durée de cinq années à compter du premier mars mil neuf cent vingt six. Toutefois à défaut par l'une des parties d'avoir demandé la dissolution par lettre recommandée six mois au moins avant le terme sus fixé, la société continuera de plein droit pour une nouvelle période de cinq années et ainsi de suite indéfiniment par périodes quinquennales.

M. Pierre Joseph HENNEUSE apporte à la société :

Le fonds de commerce d'entrepreneur de peinture et vitrerie qu'il possède et exploite à Roubaix, rue de Lille, 171 et tous les éléments du fonds comprenant : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le matériel et les marchandises servant à son exploitation et tous droits d'occupation des lieux où ledit fonds est exploité. L'entrée en jouissance est fixée au premier mars mil neuf cent vingt six.

Le fonds de commerce ci dessus apporté est évalué d'un commun accord entre les associés à la somme de vingt mille francs.

M. Jean HENNEUSE apporte à la société une somme de deux mille francs en espèces.

En outre chaque associé pourra du consentement de l'autre apporter à la société, tant en espèces qu'en valeurs et marchandises les fonds nécessaires à la bonne marche des affaires sociales. Cet apport est évalué mais pour l'enregistrement seulement à la somme de deux mille francs.

M. Pierre Joseph HENNEUSE aura seul la gestion, l'administration et la signature sociales, il ne pourra en user que pour les besoins et affaires de la société régulièrement traitées et portées sur les livres sociaux à peine de nullité même à l'égard des tiers, qui seront suffisamment prévenus par la publication de l'extrait des présentes ; en conséquence tous billets, lettres de change et engagements quelconques, pour être valables, devront exprimer la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Il peut notamment recevoir et payer toutes sommes, créer et endosser tous effets, traiter, transiger, compromettre, consentir tous arrangements, concordats et atermoiements, se désister de tous privilèges, hypothèques, action résolutoire ou en folle enchère, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies ou oppositions et de tous empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garantie.

La société ne sera responsable d'aucune dette ni d'aucun fait pour les opérations qui ne rentreraient pas dans la spécialité de la société à moins qu'elles n'aient été expressément contractées et souscrites avec le concours des deux associés.

En cas de décès d'un associé, la société n'étant pas dissoute de plein droit, les clauses des statuts y relatives seront publiées en temps utile.

A toute époque, soit pendant le cours de la société, soit durant sa liquidation, il pourra être apporté aux statuts, toutes les modifications que les parties jugeront convenables, notamment l'introduction de nouveaux associés, le retrait d'associé, l'augmentation d'objet, la transformation de la présente société en commandite simple ou par actions, anonyme à capital variable, en responsabilité limitée ou en toute autre forme, la fusion avec d'autres sociétés, la création et la participation à tous syndicats, à toutes sociétés financières, commerciales ou industrielles quelconques, par souscription, apport de capitaux ou autrement.

Pour extrait,
(Signé) FONTAINE.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le dix sept mars mil neuf cent vingt six l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix et l'autre au greffe de la Justice de Paix des cantons Est et Ouest dudit Roubaix.

Pour mention,
(Signé) FONTAINE.

En ce qui concerne l'apport du fonds de commerce les créanciers opposants devront, à peine de forclusion déclarer leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix dans la quinzaine de la présente publication. 74819d

Dissolution de Société

Aux termes d'un acte reçu par Me Paul FONTAINE, notaire à Roubaix, soussigné, le dix mars mil neuf cent vingt six, enregistré.

M. Albert Emile DHEEDENE fabricant de chaussures, demeurant à Roubaix, rue de Rome, n° 59, époux de dame Sophie DELENEUVILLE.

Et M. René Auguste DUTRIEZ, comptable, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue Pasteur n° 347, époux de dame Augustine Bénédictine CARTON.

Ont déclaré dissoudre purement et simplement à compter rétroactivement du premier mars mil neuf cent vingt six, la société à responsabilité limitée existant entre eux sous la dénomination de :

DHEEDENE & DUTRIEZ

au capital de cent mille francs ayant pour objet la fabrication et le commerce des chaussures, ainsi que toutes opérations industrielles et commerciales s'y rattachant, dont le siège est à Wattrelos, rue du Sartel, n° 162.

M. DUTRIEZ est nommé seul liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif mobilier et immobilier de la société, désindiquer le passif, traiter, transiger et compromettre, donner mainlevée, consentir tous désistements avant ou après paiement.

Pour extrait,
(Signé) FONTAINE.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le vingt mars mil neuf cent vingt six l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice de Paix des cantons Est et Ouest, dudit Roubaix.

Pour mention,
74821d (Signé) FONTAINE.

Par jugement du 19 mars 1926, le Tribunal de Commerce de Roubaix a prononcé l'ouverture de la faillite du sieur HOEFMANN, confection lingerie, 94, rue Dérégnaucourt, à Roubaix, nommé M. KAHN, juge commissaire, et Me DELOMMEZ, syndic. 74751d

Convocation d'Actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires de la **Société du Kapok Français Derudder,** qui devait avoir lieu le 25 mars, à 14 heures, au siège social, rue Jean-Bart, à Wasquehal, est remise à une date ultérieure.

**Le Conseil d'Administration.